



06.G.1

NOTICE

ARCHEOLOGIE

Document approuvé le: 01 Février 2017



ARCHEOLOGIE

Les missions du service Archéologie du Conseil départemental du Val-de-Marne

Le service départemental d'archéologie a été créé en 1978. Il met en oeuvre deux grandes missions de politique culturelle du Conseil départemental :

- contribuer à la préservation du patrimoine archéologique via des opérations archéologiques et des recherches.
- fournir aux Val-de-Marnais les connaissances nécessaires à la compréhension du territoire en leur facilitant l'appropriation via des publications, des actions de médiation, la mise à disposition de ressources documentaires ...

Ce service contribue ainsi à une meilleure connaissance du territoire et de ses mutations, qu'il synthétise dans la carte archéologique du Val-de-Marne. Cet outil permet d'exercer une fonction de conseil concernant les risques archéologiques et d'aider à déterminer la sensibilité archéologique des zones concernées par l'aménagement du territoire. Dans cette même optique, il concourt à l'élaboration de la carte archéologique nationale établie par l'Etat.

INFORMATIONS

Cadre réglementaire

Les opérations d'aménagement susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique sont soumises à la législation sur l'archéologie préventive, définie par le Code du Patrimoine, Livre V : Archéologie - Titre II.

Les aménageurs, ainsi que les autorités compétentes pour autoriser les aménagements ou recevoir les déclarations, peuvent saisir le Service régional de l'Archéologie afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Les services régionaux de l'archéologie sont placés sous l'autorité des directeurs régionaux des affaires culturelles et des préfets de région.

Sur l'ensemble du territoire communal s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites, susceptibles de présenter un caractère archéologique, à savoir faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie.

POTENTIALITES ARCHEOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Plessis-Trévisé (432 ha) a été créé en 1899 à partir de terrains pris sur les communes environnantes de la Queue-en-Brie, Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Chennevières. Localisé sur le plateau briard, son territoire présente une topographie régulière (ait. 106-110 m) à peine inclinée en limite nord, au Val -Roger, en bordure du vallon du ru de la Lande.

Peu d'éléments du patrimoine archéologique du Plessis-Trévisé sont recensés et concernent aussi bien les observations directes que les indices cités en archives. Ils couvrent les périodes du Paléolithique, Néolithique, le Moyen Âge et l'époque Moderne et sont principalement localisés au niveau des anciens domaines seigneuriaux du Plessis-Saint Antoine au sud et de la Lande au nord.

PRECONISATIONS

il existe un décalage entre, d'une part, les données historiques qui font état d'un important potentiel médiéval et moderne et, d'autre part, l'absence de données archéologiques.

Aucune découverte archéologique n'est signalée pour les périodes protohistorique et Gallo-Romaine; mais vu les vestiges présents dans les communes voisines, il est probable que, malgré l'urbanisation, subsistent sur le territoire communal des éléments archéologiques de toutes époques.

En l'état actuel de nos connaissances, les secteurs à fort potentiel archéologique sur le territoire du Plessis-Trévisé sont les suivants.

- Périmètres des vestiges préhistoriques et néolithiques :
 - o Autour du Chemin du Plessis-Trévisé à la Queue-en-Brie, dans la Plaine du Plessis. Avenue de Coeuilly
- Périmètres des habitats médiévaux et modernes :
 - o Domaine de la lande (chapelle, ferme, château, parc avec aménagements hydrauliques)
 - o Domaine du Plessis-Saint-Antoine (ferme, château, parc, moulin à vent, tuilerie)
- Secteur forestier : la forêt constitue un vestige de l'ancienne forêt médiévale. Sous le couvert forestier actuel on peut découvrir des indices d'occupation, ainsi que divers aménagements anciens liés à l'exploitation forestière ou industrielle.

Sur ces secteurs, nous conseillons de soumettre à l'avis du service régional de l'archéologie les projets d'aménagement affectant le sous-sol et, en dehors de ces zones, les projets affectant le sous-sol portant sur une emprise égale ou supérieure à 5000 m².

Contacts

SERVICE ARCHEOLOGIE

Conseil départemental du Val-de-Marne
7-9 rue Guy-Môquet - 94800 Villejuif
Secrétariat: 01 47 26 10 00
Courriel : archeologie@valdemarne.fr

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Direction régionale des affaires culturelles d'île de France
47, rue Le Peletier
75 009 Paris
01 56 06 50 00

CARTE DES POTENTIALITES ARCHEOLOGIQUES

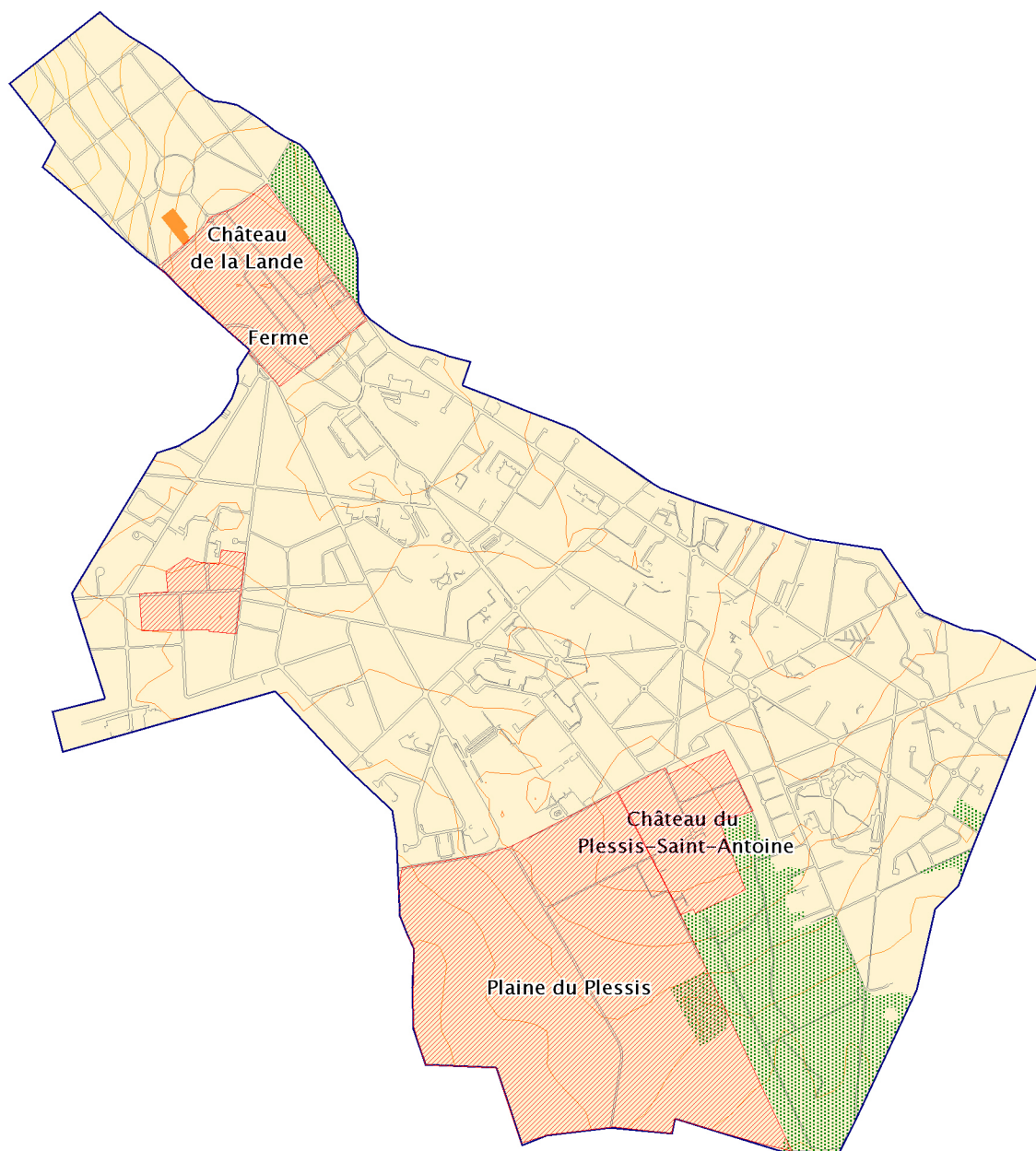
LE PLESSIS-TRÉVISE

 Zone à Forte potentialité archéologique
(indices et vestiges archéologiques)

 Potentialité indéterminée

 Opérations archéologiques

 Forêt



0 1 km